

Les Fonctions et les délégations

Les missions centralisées au siège social sont d'assurer :

- La direction générale
- La relation avec les partenaires
- L'animation du projet qualité
- La comptabilité générale
- La facturation clients et partenaires
- La gestion des ressources humaines
- La paie, la gestion du personnel
- La coordination des secteurs
- L'accueil, renseigner et informer les clients et les partenaires pour le compte des secteurs basés à Seyssinet-Pariset.

Les missions portées par les secteurs sont :

- D'accueillir, renseigner et informer les Clients et les partenaires
- De gérer les horaires
- De traiter administrativement les dossiers Clients
- De coordonner et planifier les interventions auprès des Clients
- De conduire, suivre et évaluer les demandes des Clients
- D'organiser et fiabiliser la réalisation du service

Les compétences et les qualifications

Les intervenants à domicile :

• **L'Aide à domicile :**

Effectue les tâches ménagères courantes, la préparation des repas et aide dans les démarches administratives simples.

• **L'Employé à domicile :**

Effectue les tâches ménagères courantes et administratives essentiellement auprès de personnes en perte d'autonomie. Il aide aux actes ordinaires de la vie courante (courses, aide à la toilette simple, préparation des repas).

• **L'Auxiliaire de vie sociale :**

Aide à faire (stimule, accompagne, soulage, apprend à faire) et/ou fait à la place d'une personne qui est dans l'incapacité de faire seule les actes ordinaires de la vie courante. Il coordonne son action avec l'ensemble des autres intervenants.

L'encadrement :

L'intervenant à domicile est sous l'autorité directe du Responsable de Secteur.

Les Responsables de Secteur travaillent en étroite collaboration avec les Assistantes Techniques.

Leurs missions sont :

- Recruter
- Encadrer l'équipe d'intervenants
- Établir vos plannings
- Assurer les remplacements
- Suivre l'intervention
- Évaluer la qualité du service rendu
- Gérer les difficultés rencontrées sur le terrain
- Réaliser les visites à domicile dès que nécessaire.